






Direction
 Départementale
 de l'Équipement
 Seine-et-Marne
 Service
 Études et
 Prospective
 Pôle
 Environnement

PRÉFECTURE DE LA SEINE-ET-MARNE

DU pour être servie à l'arrêté
 préfectoral n° 02 DAI 1 URH 182
 en date du 31 décembre 2002
 Le Préfet
 Pour le Préfet et par délégation
 Le Secrétaire Général de la Préfecture
 Signé : Jean-François SAVY

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles
 Risque inondation

VALLÉE DE LA SEINE
 Cartographie des aléas
 Communes de Samoreau et Avon

- Aléas très forts (H > 2 m)
- Aléas forts (1 m < H < 2 m)
- Aléas faibles à moyens (H < 1 m)